



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M
t

14167941

Déposé / Reçu le

02 -09- 2014

au greffe du Tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0445.048.470

Dénomination

(en entier) : **BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme de droit espagnol

Siège : Bilbao (Espagne) Plaza de San Nicolas numéro 4 C.I.F. A-48-265169

Succursale belge sise avenue des Arts numéro 43 à 1040 Bruxelles
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Délégation et révocation de pouvoirs spéciaux

La banque Banco Bilbao Vizcaya Argentaria – succursale en Belgique, représentée par Monsieur Luis Miguel De Matos Filipe Simoes, en qualité de directeur général de la succursale de la banque en Belgique, conformément à la procuration reçue le 19 novembre 2010 par le notaire Carlos Rives Gracia à Madrid, dont l'original et une traduction jurée ont été déposés au rang des minutes du notaire Gérard Indekeu le 28 janvier, 2011, et publiée aux annexes du Moniteur belge le 13 novembre 2012 sous le numéro 12184249 :

déclare déléguer les pouvoirs qui ont été attribués à Monsieur Luis Miguel De Matos Filipe Simoes en vertu de la procuration dont question ci-dessus, aux mandataires dont les noms suivent, aux fins qu'ils puissent exercer de la manière indiquée ci-dessous les pouvoirs mentionnés pour chaque cas :

-NIVEAU 1

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1 à 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 41

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 29 et 40.

-NIVEAU 2-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,30,31,32,33,34,35,36,37,38 et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 19, 22, 35, 37, 38 et 41

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34 et 36.

-NIVEAU 3-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,18,19,20,21,22,23,24,25,32,33,37 et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22, 37 et 41

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 32 et 33.

-NIVEAU 4-

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25, et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22, 25 et 41

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23 et 24.

-NIVEAU 5-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1,2,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,18,19,20,21,22,23,24 et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22 et 41.

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23 et 24.

déclare déléguer les pouvoirs repris ci-haut sous le terme « niveau 1 » aux personnes suivantes :

- Eddy Chabert, domicilié à 1547 Bever, Kamstraat n° 20;
- Toby Herbots, domicilié à 8000 Brugge, Marie Popelinplantsoen n° 3.

déclare déléguer les pouvoirs repris ci-haut sous le terme « niveau 4 » aux personnes suivantes :

- Frédérique Van Achter, domiciliée à 1160 Bruxelles, rue Emile Idiers n° 4;
- Lavinia White, domiciliée à 1150 Bruxelles, avenue Louis Ceusters n° 26;
- Marcelo Blanco Gutierrez, domicilié à 1800 Vilvoorde, Beethovenstraat n° 8;
- Nathalie Waegemans, domiciliée à 1190 Bruxelles, avenue Minerve n° 23;
- Daniel Ornia Cueto, domicilié à 1740 Ternat, Assesteenweg n° 279;
- Maria Carmen Fernandez Rodriguez, domiciliée à 1200 Bruxelles, Windmolenberg n° 23;
- Pablo Morillas Fernandez, domicilié à 1081 Bruxelles, avenue de la Basilique n° 383;
- Christophe Ullens de Schooten, domicilié à 1150 Bruxelles, avenue du Manoir d'Anjou n° 23;
- Ascension Garcia Romero, domiciliée à 1030 Bruxelles, rue des Pavots n° 18.

déclare déléguer les pouvoirs repris ci-haut sous le terme « niveau 5 » aux personnes suivantes :

- Beatriz Colino Cuetos, domiciliée à 1180 Bruxelles, rue Groeselenberg n° 202;
- Luciano Gutierrez Cuervo, domicilié à 1000 Bruxelles, rue Montagne aux Herbes Potagères n° 11;
- Ana Maria De Abreu Rocha Saraiva Martins, domiciliée à 1950 Kraainem, avenue des Châtaignes n° 27 B.

déclare annuler tous les pouvoirs donnés par Nicolas Diaz Saldana, publiés respectivement aux annexes du Moniteur belge le 23 novembre 2007 sous le numéro 07168231, le 23 novembre 2007 sous le numéro 07168232 et le 14 décembre 2007 sous le numéro 07180608.

déclare donner tous pouvoirs aux Notaires associés Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, à Bruxelles, aux fins de procéder à la publication du présent transfert aux annexes du Moniteur Belge.

Gérard INDEKEU, Notaire associé